



Association de Défense des Plaisanciers du Minaouët

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2017

Lieu : Pors An Halen, Trégunc

Après réception des adhérents et de Madame Streiff, Chef du Pôle Littoral et Affaires Maritimes de Concarneau, deux membres du CA recueillent la signature des présents sur la liste d'émargement et vérifient les pouvoirs remis. Sur les 63 adhérents inscrits ce jour à l'ADPM, 28 sont présents physiquement et 10 ont donné pouvoir.

Le Président Yves Caytan déclare ouverte la séance à 17h40.

1. Rapport Moral et d'Activités

8 adhérents nous ont quitté :

○ 3 sont décédés :

- M. [REDACTED] dont le bateau « N'Arwachen » était amarré au poste 120
- M. [REDACTED] dont la barque « Steir Greich » était amarrée au poste 504
- M. [REDACTED] dont le Flétan « Manimor » était amarré au poste 120

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

○ 3 ont démissionné :

- M. [REDACTED] / « Fri Loch V » / poste 406
- M. [REDACTED] / « Miphimani » / poste 407. [REDACTED] était membre du CA depuis plusieurs années ; qu'il soit ici remercié pour le travail accompli au sein du CA
- M. [REDACTED] / voilier Mousquetaire « Skler Igenn / au poste 304 / démission (information reçue après une relance suite à non paiement de la cotisation dans les délais).

○ 2 ont été radiés de l'association par le CA :

- M. [REDACTED] / « Quentinou » / poste 116 / radiation prononcé par le CA du 23/09/2016
- Mme [REDACTED] / « Saint Jacques » / poste 106 / radiation prononcé par le CA du 20/01/2017

7 nouveaux adhérents qui figuraient sur notre liste d'attente sont entrés :

- M. [REDACTED] malheureusement décédé depuis, au poste 120,
- M. [REDACTED] pour son bateau à moteur « Prince des Mers » au poste 216
- M. [REDACTED] pour son voilier Contest 29 « Misty » au poste 504 puis au poste 406
- M. [REDACTED] pour son bateau à moteur Cap Camarat « Anchlo » au poste 116
- M. [REDACTED] pour sa chaloupe sardinière "Mascaro" de 6,73 m, au poste 504
- M. [REDACTED] pour son voilier en alu Brise de mer 28 "Abalone" de 8,55 m au poste 407.
- Mme [REDACTED], pour son voilier Sylphe « If » de 6,54 m au poste 120.

Compte tenu d'un départ intervenu juste avant l'AG, 2 mouillages restent disponibles et devraient nous permettre de faire rentrer 2 autres nouveaux adhérents, figurant aujourd'hui sur la liste d'attente.

2 changements de poste de mouillage ont été validés par le CA :

- le voilier de M. [REDACTED] du poste 504 au poste 406.
- la chaloupe sardinière de M. [REDACTED] du poste 504 au poste 304

2 changements de bateau ont été validés par le CA :

- M. [REDACTED] pour une vedette Jeanneau de 7,94 m « Logacan »
- M. [REDACTED] pour une vedette Flyer 8 de 8,75 m « Ty-Mec »

Suite au renouvellement des membres du CA intervenu lors de notre dernière AG, **le CA réuni le 8 avril 2016 a reconduit l'équipe du bureau sortant** : Yves Caytan en tant que Président, Alain Bothorel en tant que Vice-Président, Dominique Leguy en tant que Secrétaire et Guillemette Troalen restant trésorière.

Un très gros travail a été effectué pour préparer le **renouvellement de notre AOT**, qui arrive à échéance cette année. Le dossier de demande a été transmis fin janvier à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer représentée par Mme Bernadette Streiff.

Le Conseil d'Administration de l'ADPM s'est réuni 6 fois depuis notre dernière Assemblée générale. Les débats et décisions ont notamment concerné :

- Les relations avec nos adhérents (notamment la transmission des attestations d'assurance -, les démissions, les radiations, rappel au règlement intérieur)
- La gestion de la liste d'attente de chacune des 5 zones
- Les bateaux squattant le plan d'eau
- Le budget de l'association
- Un certain nombre de modifications du Règlement Intérieur (elles seront examinées à la prochaine AG, conformément à l'article 16 de nos statuts).
- Le renouvellement de notre AOT,
- Les relations avec d'autres associations, notamment via le Collectif des Plaisanciers et des Pêcheurs-Plaisancier de la Baie de la Forêt et l'Union des Associations de Navigateurs du Département du Finistère), auxquelles nous adhérons pour des cotisations très modestes pour l'une (10€) et moins pour l'autre (130 €).
- La décision de faire un don de 300 € à la SNSM de la Station de Trévignon-Concarneau.

Un grand nombre de nos adhérents ont participé au **nettoyage du plan d'eau** effectué le 23 avril 2016.

Vote pour approbation du rapport moral et d'activité : contre 0, abstention 0.

Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier

Bilan financier ADPM 2016 (en €)				
Recettes		Dépenses		Solde
Cotisations et taxes de mouillage	7 633,00	Redevance AOT	4 933,00	
		Cotisation Collectif Baie	10,00	
intérêts Livret A	19,87	Cotisation UNAN	130,00	
		Assurance (Maif) solde 2015	142,95	
		Assurance (Maif) pour 2016	195,72	
		Affranchissement, encre, papier	131,57	
		frais de représentation	109,00	
		Pots AG & nettoyage Minaouet	213,16	
		Don SNSM	300,00	
Total	7 652,87		6 165,40	1 487,47
Trésorerie au 31 décembre 2016		Trésorerie au 24 mars 2017		
compte courant	2 342,34	compte courant		2 241,60
livret A	3 834,24	livret A		3 834,24
Total	6 176,58	Total		6 075,84

Vote pour approbation du rapport financier 2016 : Contre 0, abstention 0.

Le bilan financier 2016 est approuvé à l'unanimité

Budget prévisionnel ADPM 2017 (en €)				
Recettes		Dépenses		Solde
Cotisations et taxes de mouillage	10 500,00	Redevance AOT	7 000,00	
		Cotisation UNAN	185,00	
		Cotisation Collectif Baie	10,00	
		Assurance (MAIF)	200,00	
		Affranchissement, encre, papier	150,00	
		Don SNSM	300,00	
		Pot AG & nettoyage Minaouet	300,00	
		Divers (frais AOT, sécurité ...)	50,00	
Total	10 500,00		8 195,00	2 305,00
Investissement prévisionnel ADPM 2017				
Recettes		Dépenses		Solde
		2 rateliers à annexes	2 000,00	
Total			2 000,00	- 2 000,00

Vote pour approbation du budget prévisionnel 2017 : Contre 0, abstention 0.

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Ratification des radiations prononcées par le CA

Deux adhérents n'ont pas transmis d'attestation d'assurance malgré plusieurs relances et courriers LR/AC ; conformément aux statuts et au règlement intérieur, ils ont été radiés de l'ADPM par le CA :

- [REDACTED] / « Quentinou » / poste 116 (radiation prononcé par le CA du 23/09/2016)
- [REDACTED] / « Saint Jacques » / poste 106 (radiation prononcé par le CA du 20/01/2017)

Conformément à l'article 7 de nos statuts, ces radiations doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale.

Vote pour la ratification des radiations : contre 1, abstentions 2, pour 35.

Les radiations prononcées par le CA sont ratifiées à la majorité

4. Point sur le renouvellement de l'AOT

Bien qu'il s'agisse d'un renouvellement d'AOT pour des mouillages existants, la réglementation en vigueur nous oblige à présenter un dossier de création de ZMEL (Zone de Mouillages et d'Equipements Légers).

4.1 Dossier pour la DREAL

Le dossier de « demande d'examen au cas par cas » pour exemption d'étude d'impact a été transmis à la DREAL le 26 avril 2016, après recueil des éléments auprès de la DDTM. Ce dossier comprenait un document CERFA de 10 pages + 5 annexes normées (identification, plans, description de l'environnement ...) de 12 pages au total.

La DREAL a demandé des compléments le 12/5/2016, concernant :

- les modalités de fonctionnement pour chacune des zones (accès, stationnements, rangement des annexes)
- l'évaluation des incidences des mouillages,
- la nature des fonds marins des différentes zones de mouillages, et la présence éventuelle d'espèces protégées.

La 2^{ème} version du dossier complétée sur ces 3 points a été transmise à la DREAL le 11 juillet 2016, après recueil d'informations auprès du chargé de mission Natura2000

Par un arrêté préfectoral en date du 12/8/2016, la DREAL a répondu favorablement (i.e. pas besoin d'étude d'impact) à la demande d'examen au cas par cas.

A noter que l'arrêté préfectoral nous demande de mettre en place 2 stockages d'annexes (plage de Pen-Avel et rive Sud de la zone 2).

4.2 Dossier pour la DDTM

Le dossier de demande de création de la ZMEL, comprenant le courrier officiel de demande, un rapport de présentation de 40 pages, les plans de situation et de détail et le devis des dépenses engagées, a été envoyé pour avis à la DDTM le 23/9/2016.

La DDTM a demandé le 5/12/2016 des compléments concernant :

- l'emprise des secteurs de la ZMEL avec des coordonnées géo-référencées,
- l'organisation des 25% de postes de mouillage réservés aux navires de passage,

- les installations de mouillage,
- l'emplacement de rangement des annexes, la superficie utilisée, la taille des râteliers ainsi que leur accès.

La 2^{ème} version du dossier de présentation, avec les modifications demandées, a été adressée à la DDTM le 13/12/2016.

La DDTM a demandé le 18/1/2016 de nouveaux compléments concernant notamment :

- les plans joints,
- les deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS),
- les légendes sur les photos,
- les caisses à eaux noires,
- le règlement intérieur.
- La remise du dossier sur 10 clés USB pour faciliter l'instruction par les services

Les 10 clés USB avec la V3 du dossier de présentation ont été remises à la DDTM le 30/1/2017.

La DDTM a indiqué que le délai pour la signature de l'AOT était de 3 mois, et que les réponses reçues à ce jour des différents services étaient favorables. Toutefois, avant publication de l'arrêté Préfectoral accordant l'AOT, le projet doit passer en Commission du littoral et en Commission des Sites.

4.3 Nettoyage de la plage de Pen-Avel

Le nettoyage de la plage de Pen-Avel, encombrée de plusieurs épaves et corps morts abandonnés, avait été demandé à la DDTM en 2016 par l'ADPM, comme préalable à l'intégration de cette zone dans notre demande d'AOT.

Cette opération a été effectuée les 17 et 18 octobre 2016 par la société ISMER mandatée par la DDTM. Des photographies de cette opération ont été présentées et sont disponibles sur le site internet de l'ADPM (rubrique actualités).

5. formation à la sécurité organisée par l'APPAK le 1er avril

L'APPAK organise, le samedi 1er avril dans la matinée, une formation à la sécurité. Les sujets suivants seront abordés :

- Homme à la mer
- Utilisation des feux à main
- Utilisation d'extincteur sur feu réel

Il s'agit d'exercices pratiques, observés pour « l'homme à la mer » et effectués par les stagiaires pour les deux autres sujets.

Les adhérents intéressés doivent envoyer un mail d'inscription (appak29900@gmail.com) et apporter leurs feux à mains périmés et leurs extincteurs périmés.

6. Rappel des consignes de protection du Minaouët et de l'Archipel des Glénan

Les « bonnes pratiques » extraites du site <http://dunes-cotes-trevignon.n2000.fr/> et consultables sur <http://adpm29.jimdo.com/informations-pratiques/la-protection-de-l-environnement/>, ont été rappelées en séance.

7. Date du prochain nettoyage du plan d'eau

Le prochain nettoyage du plan d'eau est fixé au **samedi 8 avril 2017 à 9 h** (BM 10h00, coeff. 70) à l'endroit habituel : Pors Bleiz, où sera remise la carte d'adhérent 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h30 et invite les adhérents participants à se réunir autour d'un apéritif, au cours duquel le don de 300 € est remis aux représentants de la station SNSM de Trévignon-Concarneau.

Le Président



Yves CAYTAN

Le Secrétaire



Dominique LEGUY